

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 1^{er} octobre 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)

NOR : DEVA1522517S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel Montocchio, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la certification du service fait, à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses, ainsi qu'à la validation des titres de recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Victor Kadila, attaché d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

Mme Denise Véfour-Boudoc, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la certification du service fait, à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses, ainsi qu'à la validation des titres de recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Gilbert Madouré, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Anne-Laure de Carné de Carnavalet, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision ressources humaines.

Mme Laurence Gazivili, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire ressources humaines.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Bernadette Depehi-Chero, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Marie-Chantal Girardot, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Anny Payet, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres, en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Lionel Montocchio, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien.

M. Victor Kadila, attaché d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

Article 6

La décision du 17 février 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien) est abrogée.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} octobre 2015.

P. CIPRIANI